



---

**Nombre de  
membres en  
exercice:** 10

**Séance du 09 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf novembre à 20 heures 30  
l'assemblée régulièrement convoquée le 30 octobre 2023, s'est  
réunie sous la présidence de

**Présents :** 5

**Sont présents:** Betty BONHOMME, Denis DAYNAC, Vincent  
PONS, Francis RATIE, Nourdyn ZANFARI

**Votants:** 7

**Représentés:** Michel CAPUS par Denis DAYNAC, Michèle  
PEGOURIE par Betty BONHOMME

**Excuses:** Julien MAS, Teddy SOL

**Absents:** Sandrine FEL

**Secrétaire de séance:** Betty BONHOMME

---

## **PROCES VERBAL**

### **Ordre du jour**

- Approbation PV de la séance du 12/10/2023
- Participation au SIVU
- Prestations d'Action Sociale
- Centre de Loisirs RPI Saint Sulpice / Brengues / Marcilhac sur Célé
- Chemins ruraux Olives et Cantarel Bas
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal après avoir procédé à l'appel et constaté le quorum.

Mme Betty BONHOMME est élue secrétaire de séance.

### **1-Approbation procès verbal de la séance du**

Monsieur le Maire reprend les points vus à l'ordre du jour du précédent Conseil. Il demande à l'assistance s'il y a des remarques et soumet le PV du Conseil Municipal du 12/10/2023 au vote.

Le PV est adopté à l'unanimité.

### **2 Participation au SIVU BéFaBo**

Cette délibération doit être ajournée. Betty rappelle à l'assemblée les éléments liés à la nécessité d'abonder le budget du SIVU. La DGFIP a également fait un rappel sur une subvention perçue par le SIVU en 2022 (assiette inflation). 4 000 € seraient à rembourser. La délibération à prendre pour la somme globale sera la même pour les 3 communes avec des montants différents. Dès réception du modèle il conviendra de délibérer en séance du Conseil.

### **3-Objet: PRESTATION ACTIONS SOCIALE - DE 2023 043**

M le Maire rappelle au conseil l'obligation pour les collectivités d'attribuer des prestations sociales aux agents selon leurs situations depuis la loi du 19 février 2007, article L.2321-2 alinéa 4 bis du Code Général des collectivités territoriales.

Comme l'an dernier, M le Maire propose un montant de 100 € en chèques cadeaux Figeac Coeur de Vie pour Sandrine et Nathalie.

Il propose par ailleurs un montant exceptionnellement plus élevé pour Jocelyne dans le cadre de son départ à la retraite. L'assemblée accepte.

Vu les articles L731-1 à L731-4 du code général de la fonction publique,

Vu l'Article L2321-2 4°bis du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la Question écrite au gouvernement du 12 novembre 2013 n° 21032,

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer des chèques cadeaux pour Noël au titre de l'action sociale envers les agents de la collectivité.

Le Maire énonce que seront bénéficiaires :

- Les agents (titulaires, stagiaires),
- Les agents contractuels de droit public.

Le Maire propose l'attribution de chèques cadeaux auprès de l'Association Figeac Coeur de Vie

Il propose de tenir compte des obligations hebdomadaires et de la situation de chaque agent :

NOMBRE HEURES HEBDOMADAIRES	MONTANT DU CHEQUE CADEAU
35 H	150 €
7 H	100 €
28 H	100 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'attribution de chèque cadeaux au personnel de la collectivité pour Noël tel que présenté ci-dessus,

**ENONCE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6470 du budget communal.

### **4- Objet: CONVENTION AVEC LE SIVU VALLEE DU CELE - DE 2023 042**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un projet de convention avec le SIVU des écoles de la Vallée du Célé "Les P'tits Tétards" (Bregues – Marcihac sur Célé – Saint Sulpice) ayant pour objet la participation aux frais de fonctionnement à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des enfants habitant la commune de Boussac.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DONNE** un avis favorable au projet de convention présenté par M. le Maire.

**DIT** que la contribution financière correspondra aux jours de présence des enfants et sera versée dès réception de l'avis de sommes à payer

**AUTORISE** M. Le Maire à signer cette convention telle qu'elle est ci-annexée avec le RPI de la Vallée du Célé "les p'tits tétards"

## **6- QUESTIONS DIVERSES**

Michèle Pegourié a communiqué un courrier avant la séance. Elle y précise que suite au départ de Francis Ratié en tant que référent de l'Association Sauvegarde Vallée du Célé, elle prend le relais. Il faut se rapprocher d'elle afin de renouveler l'adhésion.

Voirie 2024 : La route de Cambes est très dégradée ainsi que celle de Monteil. Il faudra également commander du PATA ( point à temps automatique, technique de réparation de la chaussée ) pour l'impasse de Couderc et autres voies, au printemps 2024.

Foyer Rural : M le Maire rappelle qu'une convention de location existe pour le Foyer Rural. Il conviendra de la réviser. Pour l'heure le prix Boussacois est de 30 €, non Boussacois : 60 €, auxquels il faut ajouter 10 € de forfait électricité si chauffage nécessaire.

Animation de Noël : "L'ignorance entraîne le mépris"

Nourdyn souhaite continuer à offrir des livres pour favoriser la culture et l'ouverture d'esprit. Betty propose que les bibliothécaires sélectionnent les livres. pour rappel 37 enfants boussacois ont entre 0 et 15 ans. Autre animation prévue le 14/01/2024 pour les vœux aux boussacois.

Cuisine Salle des fêtes : L'association Boussac Loisirs souhaite faire un grand nettoyage en profondeur de la cuisine. Denis propose que les conseillers déplacent en amont les meubles lourds afin que les adhérents puissent bien passer partout.

Lettre ouverte Assier : Denis expose au Conseil la lettre ouverte des élus du Grand Figeac concernant l'agression subie par le maire d'Assier à l'occasion du Fest'IVG. Le Conseil est d'accord avec ce courrier.

Miroirs : 2 miroirs ont été commandés pour la Fraichière et le Cros. Il est proposé de les installer nous même. Une date sera calée samedi lors de la commémoration.

Montants IFSE agents : un tableau définitif est présenté avec les montants qui figurent sur les arrêtés individuels.

Francis propose que Sandrine et les élus délégués transfèrent par défaut les comptes rendus des commissions du Grand Figeac à l'ensemble des élus. Libre à eux de les consulter.

Murets : plusieurs murets se sont effondrés lors des dernières pluies. Vincent déplore qu'ils ne soient pas rebâties systématiquement. Il faudra envisager des chantiers, animations citoyennes pour rebâtir. A voir comment cela pourrait se concrétiser.

Prochain Conseil courant décembre 2023 en fonction des besoins du SIVU, la séance est levée à 23h20.

La secrétaire de séance

Le Président de séance